

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS

Nous avons décrit dans le précédent article un type de ferme complété sur l'avant par une marquise en porte-à-faux sur les supports antérieurs. Il nous reste à calculer les efforts intérieurs qui se développent dans les diverses pièces du treillis.

Comme les efforts mis en jeu sont relativement faibles nous adopterons pour l'épure l'échelle de 15 millimètres par tonne.

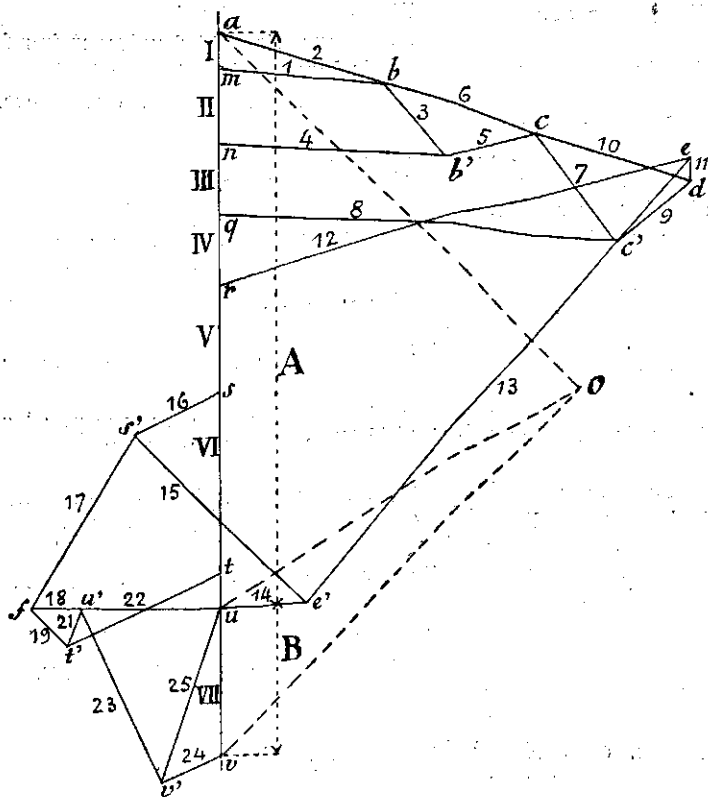
Rappelons que les charges appliquées aux différents nœuds sont les suivantes :

I = 312 kg. 60	soit 0,3126 tonnes
II-III = 625 kg. 29	— 0,6252 —
IV = 623 kg. 40	— 0,6234 —
V = 932 kg. 43	— 0,9324 —
VI-VII = 1.623 kilos	— 1,623 —

Enfin nous avons trouvé pour les réactions d'appui les valeurs suivantes :

A = 5.000 kilos	soit 5 tonnes
B = 1.375 kilos	— 1,375 —

Le dessin ci-joint ne reproduit pas la ferme et sa marquise; pour l'intelligence de ce qui suit il conviendra donc de se reporter à la figure de l'article précédent¹.



Nous reportons, suivant la méthode ordinaire, les sept charges différentes à la suite les unes des autres le long de la verticale *a v*.

Au point *d* de la marquise s'exerce la charge I. Celle-ci est à décomposer suivant les éléments 1 et 2. Par *a* menons *ad* parallèle à l'élément *d i*, et par *m* une parallèle à l'élément *d f*; nous obtenons ainsi sur l'épure le triangle *amb* qui nous donne :

$$(1) = mb = 22^{\text{mm}}5, \text{ soit } \frac{22,5}{15} = - 1.500 \text{ kilos.}$$

$$(2) = ab = 23^{\text{mm}}5, \text{ soit } \frac{23,5}{15} = + 1.570 \text{ kilos.}$$

Au nœud *f* agit la charge II, qui doit être équilibrée par les efforts intérieurs développés par les éléments 1, 3, 4 qui se rencontrent au même point. Il suffit donc de construire sur le segment II de l'épure le quadrilatère *mbb'n* dont les côtés sont respectivement parallèles à chacun des éléments considérés, et l'on a :

$$(3) = bb' = 13^{\text{mm}}3 \text{ ou } \frac{13,3}{15} = - 890 \text{ kilos.}$$

$$(4) = nb' = 30^{\text{mm}}0 \text{ ou } \frac{30}{15} = + 2.000 \text{ kilos.}$$

Au point *i*, nous connaissons déjà deux des efforts intérieurs suivant les éléments 2 et 3. Si nous joignons par une ligne fictive les points *a* et *b'* sur l'épure, cette ligne sera la résultante des efforts (2) et (3). Par *a* menons *ac* parallèle à l'élément 6 et par *b'* une parallèle *b'c* à l'élément 5, nous obtiendrons :

$$(5) = b'c = 12^{\text{mm}}5 \text{ ou } \frac{12,5}{15} = + 830 \text{ kilos.}$$

$$(6) = ac = 44^{\text{mm}}5 \text{ ou } \frac{44,5}{15} = - 2.970 \text{ kilos.}$$

Sur le nœud *g*, s'exerce l'effort de la charge III et en ce point se réunissent les quatre éléments 4, 5, 7 et 8. Nous fermerons donc dans l'épure le contour déjà tracé *qnb'c* par les deux droites *cc'* et *qc'* respectivement parallèles aux éléments 7 et 8, et nous aurons :

$$(7) = cc' = 18, \text{ soit } \frac{18}{15} = - 1.200 \text{ kilos.}$$

$$(8) = qc' = 53,3, \text{ soit } \frac{53,3}{15} = + 3.550 \text{ kilos.}$$

Pour déterminer les efforts intérieurs afférents aux derniers éléments 9 et 10 de la marquise, nous considérons le point *j*, où se réunissent, en outre, les éléments 6 et 7. Ceux-ci donnent lieu à la résultante *ac'* qui ferme le triangle *acc'*. Par l'extrémité *a*, nous menons *ad* parallèle à l'élément 10 et *c'd* parallèle à la barre 9. On trouve ainsi :

$$(9) = c'd = 13^{\text{mm}} \text{ ou } \frac{13}{15} = + 930 \text{ kilos.}$$

$$(10) = ad = 66^{\text{mm}}5 \text{ ou } \frac{66,5}{15} = - 4.430 \text{ kilos.}$$

En *e*, point d'application de la charge IV, nous connaissons les efforts (8) et (9); la résultante de ces trois forces s'obtient sur l'épure en joignant *rd*. Nous déterminerons donc (11) et (12) en construisant le triangle *red* sur le côté *rd*, on aura donc :

$$(11) = de = 3^{\text{mm}}2, \text{ soit } \frac{3,2}{15} = + 210 \text{ kilos.}$$

$$(12) = re = 65^{\text{mm}}5, \text{ soit } \frac{65,5}{15} = + 4.370 \text{ kilos.}$$

Nous pouvons maintenant faire intervenir la réaction d'appui en A, qui est représentée sur l'épure par la longueur *au*. En combinant cette réaction avec les efforts (10) et (11) déjà connus, nous

¹ Voir la *Construction Lyonnaise* du 16 juillet 1912.

obtiendrons la résultante ue , non tracée sur l'épure, qui devra être décomposée suivant les directions des efforts inconnus s'exerçant dans les éléments 13 et 14. Nous construirons donc, sur cette ligne ue , le triangle $ue'e$ qui détermine les efforts (13) et (14). On trouve ainsi :

$$(13) = e'e = 78^{\text{mm}}, \text{ soit } \frac{78}{15} = - 5.200 \text{ kilos.}$$

$$(14) = ue' = 11^{\text{mm}}5, \text{ soit } \frac{11,5}{15} = - 770 \text{ kilos.}$$

Nous composerons de même la charge V et les efforts connus (12) et (13) qui se rencontrent au nœud k . Le contour formé par ces trois forces se ferme par la ligne se' sur l'épure. Le triangle $ss'e'$ construit sur se' , en menant les parallèles respectives aux éléments 15 et 16, nous permet d'écrire :

$$(15) = s'e' = 32^{\text{mm}}5 \text{ ou } \frac{32,5}{15} = + 2.170 \text{ kilos.}$$

$$(16) = s's = 12^{\text{mm}}5 \text{ ou } \frac{12,5}{15} = - 830 \text{ kilos.}$$

Considérons maintenant le point m ; les éléments 14 et 15 nous donnent la résultante $s'u$ qu'il faut décomposer suivant les directions des éléments 17 et 18. Nous construirons ainsi le triangle $s'fu$ qui nous donnera :

$$(17) = s'f = 27^{\text{mm}}, \text{ soit } \frac{27}{15} = - 1.800 \text{ kilos.}$$

$$(18) = fu = 25^{\text{mm}}, \text{ soit } \frac{25}{15} = + 1.670 \text{ kilos.}$$

Nous obtiendrons les efforts inconnus des éléments 19 et 20 qui se croisent au point n avec les efforts VI, (16) et (17) en complétant sur l'épure le contour $tss'f$ par les deux parallèles ft' et $t't$ aux éléments correspondants. On aura par suite :

$$(19) = ft' = 7^{\text{mm}} \text{ ou } \frac{7}{15} = - 530 \text{ kilos.}$$

$$(20) = t't = 22^{\text{mm}}5 \text{ ou } \frac{22,5}{15} = - 1.500 \text{ kilos.}$$

Le point p nous permet de déterminer les efforts (21) et (22). Menant la ligne $t'u$, nous obtenons la résultante des forces intérieures (18 et 19). Par l'extrémité t' , nous traçons la parallèle $t'u$ à l'élément 21 et par l'autre extrémité u , la parallèle à l'élément 22. Nous formons ainsi le triangle $t'u'u$ qui nous donne :

$$(21) = t'u' = 5^{\text{mm}}5, \text{ soit } \frac{5,5}{15} = + 370 \text{ kilos.}$$

$$(22) = u'u = 18^{\text{mm}}5, \text{ soit } \frac{18,5}{15} = + 1.230 \text{ kilos.}$$

Au nœud q , nous connaissons la valeur de la charge VII et les efforts intérieurs (20) et (21), c'est-à-dire, dans l'épure, le contour polygonal $vt't'u'$. Il suffit donc de fermer ce contour par les parallèles vv' et $u'v'$ aux éléments 23 et 24 pour obtenir les efforts correspondants à ces derniers éléments. On a donc :

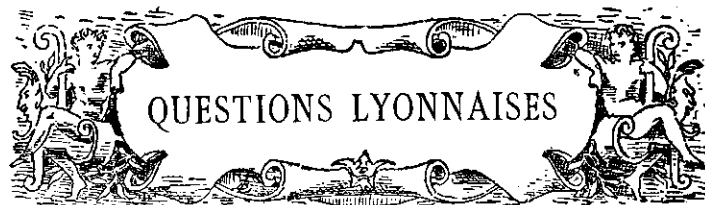
$$(23) = u'v' = 26^{\text{mm}}3, \text{ soit } \frac{26,3}{15} = - 2.420 \text{ kilos.}$$

$$(24) = vv' = 8^{\text{mm}}6, \text{ soit } \frac{8,6}{15} = - 570 \text{ kilos.}$$

Il ne reste plus à déterminer que l'effort intérieur suivant le dernier élément 25. A cet effet, nous avons à considérer la réaction d'appui qui s'exerce en c et qui est représentée sur l'épure par la longueur uv . Le triangle des forces agissant en c n'est donc autre que celui construit sur uv et vv' , c'est-à-dire le triangle uvv' . Nous aurons donc finalement :

$$(25) = uv' = 25^{\text{mm}} \text{ soit } \frac{25}{15} = + 1.670 \text{ kilos}$$

DYNAMIS.



LE PONT DE LA GUILLOTIÈRE

La reconstruction du vieux pont de la Guillotière est, paraît-il, décidée en principe, l'accord ayant pu se faire, nous dit-on, en vue de la répartition des dépenses, entre les administrations intéressées.

Il est donc probable que nous ne tarderons pas à voir le commencement des travaux destinés à relier les deux rives par une nouvelle construction monumentale plus spacieuse que celle qui existe actuellement.

D'ailleurs, les plans et devis sont presque achevés, et il ne reste bientôt plus qu'à obtenir le vote officiel des crédits, si toutefois le Conseil municipal ne demande pas des modifications au projet tel qu'il a été établi.

N'ayant pas encore examiné les études des Ingénieurs, nous ne pouvons évidemment donner notre appréciation sur la conception du service de la Voirie, mais nous croyons utile d'insister vivement auprès de la Municipalité et de nos édiles, pour que l'œuvre projetée réponde à tous les besoins présents et futurs et soit digne de la seconde ville de France.

En ces temps de progression constante de tous les modes de locomotion, il est absolument nécessaire, en effet, de ne pas limiter la largeur du pont à ce qu'elle aurait pu être il y a quelque trente ans, d'autant plus que la traversée du Rhône entre le cours Gambetta et la rue de la Barre sera toujours la plus intense de toutes, l'axe transversal central de l'agglomération lyonnaise devant sans doute continuer à se confondre pendant de longues années encore avec lesdites artères.

Or, comme les ponts modernes actuellement en usage ont été conçus avant l'apparition de l'automobilisme et le développement des lignes de tramways, ils sont forcément insuffisants avec leurs 20 mètres de largeur. Il est donc indispensable de prévoir beaucoup plus pour le Pont de la Guillotière.

Cherchons à calculer, du reste, la dimension minima que devrait avoir cet ouvrage d'art.

Tout d'abord, nous admettrons que la chaussée proprement dite devrait comprendre trois sections, savoir :

La partie centrale où circuleraient tous les véhicules à traction mécanique, suivant la réglementation adoptée sur l'avenue des Champs-Élysées, à Paris.

Les deux sections de côté, qui seraient séparées de la partie centrale par une succession de refuges sur lesquels on établirait de distance en distance des colonnes d'éclairage, seraient chacune utilisées sur moitié de leur largeur par les lignes de tramways, la moitié libre de voie ferrée étant celle du côté des grands trottoirs latéraux.

Quant à ces derniers, ils devraient avoir au moins 5 mètres de largeur, si l'on tient compte que les Ponts Morand, Lafayette, etc., ont 4 m. 50.

Dans ces conditions, étant donné de plus que chaque section de chaussée devrait avoir au moins 5 m. 50 entre bords des trottoirs latéraux ou des refuges, ceci pour faciliter la circulation des automobiles, tramways ou voitures, allant dans les deux sens sur chaque section, et en comptant, en outre, au moins 2 mètres pour chacune des deux séries de refuges, on arrive à la largeur minima suivante pour le pont à construire :

2 trottoirs latéraux pour piétons à 5 mètres.... = 10 m
3 sections de chaussée à 5 m 50..... = 16 m 50
2 séries de trottoirs refuges entre les chaussées à 2 m. = 4 m

TOTAL..... 30 m 50

Donc, le pont devrait avoir au moins 30^m 50 de largeur, ou même, de préférence, 32 mètres, afin d'élargir davantage les chaussées et les porter à 6 mètres.

Nous croyons que l'on ne pourrait descendre au-dessous de cette dimension sans compromettre l'avenir, car il ne faut pas oublier que d'ici un demi-siècle Lyon aura deux fois plus d'habitants qu'aujourd'hui, sinon davantage, avec une circulation quadruple de celle qui existe actuellement.

Il nous paraît donc indispensable d'insister sur cette considération primordiale, selon nous, de la largeur à donner au principal pont du Rhône.

VALROSE.

L'ORGANISATION DES P. T. T. A LYON

Des pourparlers viennent d'être engagés entre l'Administration des Postes et celle des Hospices pour l'agrandissement des locaux de la rue de la Barre : on a donc fort heureusement renoncé à l'établissement de l'hôtel des Postes sur l'emplacement toujours vacant du marché Henri IV, projet incompréhensible, offrant beaucoup d'inconvénients sans aucun avantage.

Voilà donc le « provisoire » actuel consolidé jusqu'à nouvel ordre, et cependant, notre organisation postale reste évidemment insuffisante. Notre Central des Archers, trop exigü, ne peut convenir qu'à un bureau de quartier. Le bureau des Terreaux, que l'on a voulu présenter au début comme un modèle, est parfaitement incommode, divisé en deux par l'allée d'un immeuble. Et si l'on multiplie les recettes auxiliaires dans les divers quartiers, on oublie de mettre un bureau convenable au centre de Lyon, à proximité de la Bourse et des Cordeliers. Certains de nos bâtiments municipaux, comme la Bourse ou le Palais Saint-Pierre, pourraient parfaitement et commodément recevoir les bureaux des P. T. T. qui y seraient mieux à leur place que les boutiques variées qui s'y trouvent.

L'Administration des P. T. T. pousse d'ailleurs la crainte des dépenses à un niveau extraordinaire. Depuis plus d'un an que l'on a adopté l'heure de Greenwich, elle n'a pu se décider à changer les heures de départ des courriers affichées dans ses bureaux. C'est ainsi qu'aux Archers et à Perache, on s'est contenté de coller sur les vitres un morceau de papier sale et peu visible annonçant que toutes les heures de départ indiquées sont avancées de cinq minutes. Si une Compagnie de chemins de fer se permettait de pareils procédés, le contrôle y mettrait bon ordre ; et cependant le départ d'un courrier a souvent autant d'importance que l'horaire d'un train.

Ce que nous voulons à Lyon, c'est être traité comme doit l'être une cité qui, par son activité et son commerce, a une part prépondérante dans le mouvement postal, comme des clients qui paient même leur téléphone plus cher que dans toute ville de province, et ont au moins le droit d'être bien servis.

Ici même, nous avons proposé pour les services des P. T. T. l'emplacement du Lycée Ampère, bientôt disponible. Sans regarder à l'étranger, on a construit autour de nous de confortables hôtels des postes à Chambéry, à Besançon, à Annecy ; à Dijon surtout, où l'installation est remarquable. On va encore agrandir à Marseille le Central déjà vaste de la rue Colbert ; pendant ce temps, que fait-on pour nous ?

Il est indispensable aussi que Lyon soit doté d'un service de télégrammes pneumatiques comme Paris et Marseille : on nous l'avait promis pourtant il y a quelques années.

Pour les téléphones, il faudrait que le groupe de Lyon, qui ne comprend avec Lyon que Villeurbanne et Ecully, soit étendu aux diverses communes suburbaines.

On nous avait fait apprécier, il y a deux ans, l'auto-commutateur Lorimer installé à titre d'essai : puisque les résul-

tats étaient intéressants, il eût été bon de l'établir définitivement, en permettant à une nouvelle série d'abonnés l'emploi du téléphone, une taxe pour chaque conversation urbaine avec minimum annuel remplaçant pour eux l'abonnement actuel.

Que l'Administration des P. T. T. nous accorde donc les améliorations indispensables à la vie d'une cité comme la nôtre ; s'il le fallait, d'ailleurs, nous avons une Municipalité et une Chambre de commerce pour le lui rappeler.

Antoine PALLIÈRE,

Ingenieur des Arts et Manufactures.

LES TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

A LYON EN 1911¹

1^o Travaux publics.

Depuis plusieurs années, notre distingué ami et ancien collègue, M. Martial Paufigue, nous donnait, dans un rapport très documenté et aussi complet que possible, le chiffre approximatif des travaux publics et privés exécutés dans le cours de l'année écoulée.

Sur la demande de M. le Président, nous continuons le travail de notre ami, en établissant la statistique des travaux lyonnais, pour l'année 1911.

Voici le détail des travaux dont nous avons pu nous procurer les documents et qui ont été mis en adjudication ou exécutés en 1911.

1^o Pour la ville de Lyon :

Travaux neufs.	4.409.666 09
Travaux d'entretien.	2.320.366 15

2^o Pour le département du Rhône :

Travaux neufs.	" "
Travaux d'entretien.	" "

3^o Pour l'Administration des ponts et chaussées :

A. Service du Rhône, entre la frontière suisse et la mer :

Travaux neufs.	225.482 41
Travaux d'entretien.	839.833 60
	1.065.316 01

B. Service de la Saône dans la traversée de Lyon :

Travaux neufs.	" "
Travaux d'entretien.	64.450 11
	64.450 11

C. Service spécial de la Saône, de Gray à Lyon :

Travaux neufs.	47.073 03
Travaux d'entretien.	23.178 83
	70.251 86

D. Service des chemins et routes :

Travaux neufs :	
Route nationale n° 7.	3.242 01
Route nationale n° 86.	809 94

Construction d'aqueducs :	
Route nationale n° 86. Convertissement de la chaussée empierrée en chaussée pavée	9.904 82
Route nationale n° 86. Etablissement d'une canalisation dans la commune de Saint-Romain-en-Gal	12.892 38
	26.849 15

Travaux d'entretien :	
Entretien des routes nationales n°s 6, 7, 83, 86, 88 et 89	339.835 50

4^o Pour le Génie militaire et le parc d'Artillerie :

Travaux neufs.	598.900 "
Travaux d'entretien.	380.500 "
	979.400 "

¹ Extrait du *Compte rendu des Travaux de la Chambre de commerce de Lyon, année 1911*, qui vient d'être publié.

5° Pour l'Atelier de construction de Lyon :		
Montant des travaux neufs.	98.439 »	
Montant des travaux d'entretien.	72.142 »	170.581 »
6° Pour les villes et communes ressortissant à la Chambre de commerce de Lyon :		
Travaux neufs et travaux d'entretien, environ ensemble		800.000 »
7° L'Etat a mis en adjudication les travaux neufs de la Manufacture des tabacs s'élevant à la somme de.		
Nous ne pouvons indiquer exactement le montant des travaux d'entretien exécutés par l'Etat devant s'élever approximativement à la somme de.		
		200.000 »
Soit un total général de.		
		10.446.725 87

Ce compartiment des travaux officiels avait atteint, pour l'année 1910, la somme de. 11.305.393 97
il est pour l'année 1911, approximativement de 10.446.725 87
Examinons maintenant les travaux exécutés par les principales administrations de notre ville.

La Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon a dépensé en 1911 :

1° Pour travaux neufs.	1.042.055 45
2° Pour travaux d'entretien.	645.611 55
Soit au total.	1.687.667 »

Le chiffre des dépenses avait été, en 1910, de 2.700.479 fr. 85, la différence est donc en faveur de 1910.

Sur le réseau de la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée compris dans le ressort de la Chambre de commerce de Lyon, il a été exécuté en 1911 :

IV° Arrondissement :		
Montant des travaux neufs exécutés.	480.779 83	
V° Arrondissement :		
Montant des travaux neufs.	248.000 »	
Montant des réparations et entretien.	596.000 »	844.000 »
VII° Arrondissement :		
Montant des travaux neufs exécutés.	160.000 »	
XII° Arrondissement :		
Montant des travaux neufs exécutés.	941.000 »	
Total.	2.425.779 83	

Comme les années précédentes, il ne nous a pas été possible d'obtenir le montant des dépenses de réparations et entretien pour les IV°, VII° et XII° arrondissements ; nous le regrettons, car il aurait été intéressant de donner le montant exact de tous les travaux exécutés par la Compagnie P.-L.-M.

Le total de 2.425.779 fr. 83 est inférieur de 201.498 fr. 61 à celui de l'année 1910, qui était de 2.627.278 fr. 44.

Les travaux exécutés en 1911 par l'Administration des Hospices civils de Lyon sont les suivants :

Travaux neufs	231.237 95
Travaux d'entretien	545.909 »
Total des dépenses.	1.011.000 »

soit une diminution de. 233.853 05

La Société Lyonnaise des Forces Motrices du Rhône (Compagnie de Jonage) a dépensé en travaux exécutés :

Travaux neufs	1.190.113 05
Travaux d'entretien	502.328 70
Total.	1.692.441 75

en augmentation de la somme de. 720.407 75
sur l'année 1910, les travaux s'étant élevés, cette année, à 972.034 francs.

Les travaux de la Compagnie du Gaz ont été très importants en 1911 ; ils s'élèvent à la somme de 7.565.233 fr. 38, en augmentation de 4.185.124 fr. 15 sur ceux de 1910 qui s'élevaient à 3.380.109 fr. 23.

Comme les années précédentes, nous n'avons pu connaître le montant des travaux de réparations et d'entretien exécutés par la Compagnie du Gaz.

Le montant des dépenses en travaux divers exécutés par ces Administrations est de. 14.148.268 91
Il était, en 1910, de. 11.099.475 98
soit pour l'année 1911 une augmentation de. 3.048.792 93

2° Constructions industrielles.

La situation de ce compartiment continue à s'améliorer. Il se construit toujours beaucoup d'usines dans la périphérie de Lyon ; ce développement de l'industrie à Lyon et dans sa région est très intéressant à observer ; il est une nouvelle preuve de l'activité intelligente et inlassable du commerçant et de l'industriel lyonnais.

Les usines métallurgiques et celles fabriquant les automobiles ont toujours un travail suivi et plutôt actif ; nous prévoyons que l'année 1912 sera aussi abondante en travaux de constructions d'usines que celle de 1911.

3° Travaux privés.

Il s'est construit un grand nombre de maisons à loyers pendant l'année 1911, et la reprise serait plus sensible si le constructeur lyonnais avait l'assurance de pouvoir terminer les travaux engagés sans les grèves qui se succèdent de plus en plus dans chaque corps de métier et arrêtent l'essor de la construction à Lyon.

Le chiffre d'affaires de ce compartiment va néanmoins en s'améliorant.

La population lyonnaise augmente sensiblement ; il est donc certain que la construction nouvelle de maisons à loyers devient nécessaire ; cela nous permet d'envisager l'année 1912 avec confiance et de nous déclarer optimistes. Nous souhaitons que l'avenir nous donne raison et que la devise de Nadaud se réalise pour le plus grand bien de l'entreprise du bâtiment et, par suite, du commerce de Lyon : « Quand le bâtiment va, tout va. »

E. BRIZON.

COMMENT CONSTRUIRE UNE ÉGLISE

L'Association provinciale des Architectes français a décerné, cette année, sa Médaille d'or, respectueux hommage de l'Association, à une longue carrière de talent et de dignité professionnelle à M. Arthur REGNAULT, qui exerce depuis quarante-six ans, à Rennes, où il est né en 1839. M. Regnaud a produit, spécialement dans le domaine de l'art religieux, toute une série d'édifices, marqués à l'empreinte d'un talent très vigoureux et très personnel : il a construit plus de soixante-dix églises, chapelles ou clochers ; ainsi que le constatait M. Laloy, président de la Société des Architectes de Rennes, en posant la candidature de son confrère, c'est un record qu'aucun architecte ne saurait lui disputer.

On ne saurait davantage lui contester une toute particulière connaissance de ce sujet spécial d'architecture, et il sera certainement intéressant, pour ceux de nos lecteurs qui auront à s'occuper d'édifices religieux, de connaître les règles directrices dont M. Regnaud s'est inspiré et qu'il a formulées dans les termes suivants :

Quand on construit une église, il faut se préoccuper surtout de faire un édifice favorable à la prière, commode pour l'assistance à la messe et à la prédication, commode aussi pour les cérémonies du culte.

Il ne faut point la faire pour la satisfaction des touristes. Pour obtenir ce résultat, il faut surtout :

Que le maître-autel soit suffisamment important pour attirer tout d'abord l'attention, plus riche que le reste de l'église, bien éclairé latéralement et non par derrière ; qu'il soit vu, autant que possible, de toutes les parties de l'église, et que

son palier soit assez élevé pour bien dominer toute l'assemblée ;

Que des verrières latérales ne transforment pas l'église en une galerie de tableaux.

Pendant longtemps on a relégué les chœurs et la psalette derrière l'autel, ce qui est très fâcheux, surtout si celui-ci a l'importance désirable.

Il est bien préférable de les placer près de la table de communion, dans un chœur élevé d'une seule marche au-dessus du sol de la nef, et de placer le sanctuaire tout au fond de l'église, à un mètre environ au-dessus du chœur.

Dans ce cas, l'accès au sanctuaire se fait par une rampe assez étroite, d'environ 2 mètres par exemple de largeur, qui ne puisse pas donner le vertige. Sur les côtés de cette rampe, une balustrade forme, au-dessus de la table de communion, un deuxième rang de clôture et un soubassement pour les lignes de l'autel.

Autel élevé de trois marches environ au-dessus du sanctuaire.

Que l'église se termine par un chevet droit ou par une abside ronde ou polygonale, qu'il ne s'y trouve de fenêtres qu'à grande hauteur pour que rien ne vienne éblouir les assistants et les distraire de la vue du prêtre à l'autel et du tabernacle.

Dans le cas d'abside polygonale, et même ronde, je recommanderais volontiers de lui donner un tracé dérivé de la forme elliptique plutôt que de la forme semi-circulaire. L'église Saint-Amable, de Riom, est, sous ce rapport, un modèle intéressant à étudier. Il est certain que la perspective est bien plus agréable quand le polygone est allongé dans le sens de l'axe de l'église, et que les polygones circonscrits à une demi-circonférence ont toujours l'air trop plats, comme la demi-circonférence elle-même. Je me suis inspiré souvent de cette idée que je soumetts à mes confrères constructeurs d'églises.

Un mot sur les sacristies : autrefois, on tenait à faire des sacristies symétriques ; c'était fort incommode et on a bien raison maintenant de les grouper sur le côté du chœur où elles peuvent recevoir le soleil.

Voici, en terminant, quel serait mon rêve pour la prochaine église que j'aurai à bâtir :

Une vaste salle centrale (deux ou trois travées s'il le faut) d'un caractère grave, éclairée latéralement par de grandes clairevoies en pierre (ou terre cuite, ou ciment) à jours carrés de 0,10 à 0,15 de côté, vitrées par les maçons en verres de tons légèrement variés choisis par l'architecte, scellés en ciment et légèrement tachés de ciment. En dehors de ces clairevoies, quelques reliefs vigoureux, un chœur et un sanctuaire disposés comme il est dit ci-dessus, avec le même genre d'éclairage.

DISTRIBUTION DES PRIX DU SYNDICAT DES MAÎTRES SERRURIERS DE LYON

Le Syndicat des Maîtres Serruriers de Lyon, qui a le mérite d'avoir été un des premiers à instituer des cours d'apprentissage, distribuait, le 31 juillet au soir, dans la salle des Réunions industrielles du Palais du Commerce, les prix aux lauréats du concours qui avait eu lieu entre ses apprentis.

M. Herriot, qui a donné de nombreuses preuves de sollicitude à l'égard de tout ce qui touche au relèvement de l'apprentissage, s'était fait excuser d'être empêché, au dernier moment, de présider cette séance.

M. Buttin, président du Syndicat, en exprimant ses regrets de cette absence, prie M. Bizet de transmettre au maire de Lyon, les remerciements du Syndicat pour l'intérêt qu'il porte à son œuvre et les témoignages qu'il en a donnés ;

il adresse également l'expression de sa gratitude aux personnalités présentes qui, successivement, prennent la parole : M. Schwoebel représentant le préfet du Rhône ; M. Bizet, adjoint au maire ; MM. Gabriel Rambaud, Marc Bouffier, Junique, conseillers municipaux ; Ferdinand Ferrand, membre de la Chambre de Commerce ; Pansu, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs ; Paul Porte, secrétaire général de la Société académique d'Architecture ; Barret, président de l'Alliance des Chambres syndicales.

Dans la nombreuse assistance on remarquait un grand nombre de patrons serruriers qui avaient tenu à apporter leurs encouragements et leurs félicitations aux jeunes apprentis dont les aptitudes et l'application allaient être récompensées : MM. Barbier, Buttin fils, Euler, Gamard, Soulier, Chuzel, Mury, Rivoire, Vardin, etc.

Dans un rapport très intéressant, M. Vigneron, secrétaire général du Syndicat, expose que sur 58 apprentis inscrits, 41 ont subi les examens ; il expose le but à atteindre et indique que le meilleur moyen d'assurer un apprentissage efficace serait la création d'un contrat de trois ans que chacune des deux parties signerait à l'expiration d'une période d'essai de six mois ; les modalités de ce contrat restent à déterminer, et il est convaincu que leur stricte application par tous les patrons serruriers relèverait dans un bref délai le niveau des connaissances professionnelles des ouvriers de l'avenir. Puis il donne lecture du palmarès suivant dont les lauréats viennent recevoir les prix consistant principalement en espèces et en outils de la profession offerts par de généreux donateurs.

CONCOURS D'APPRENTIS :

Première année. — 1^{er} prix, Georges SEYWERT ; 2. Louis CHARBONNIER ; 3. Claude MARTIN ; 4. René BÉGUIN ; 5. *ex æquo*, Alexandre MOULAYRE et Marius GIRERD ; 6. Elie PELLETIER ; 7. Elie MORET ; 8. Jean MORAT ; 9. Paul BUISSON ; 10. Henri LACOSTE.

Deuxième année. — 1^{er} prix, Marcel POIZAT ; 2. Camille JOURD ; 3. Jules BOURDILLON ; 4. Marius CHEVASSUS ; 5. Valentin REMOND ; 6. *ex æquo*, Antoine CHAUSSON, Edouard BENOIT ; 7. Louis SÉCHAUD.

Troisième année. — 1^{er} prix, Marcel CABAUSSEL ; 2. Joseph GATOUX ; 3. Louis ROCHE ; 4. Georges KOPF.

CONCOURS DE JEUNES OUVRIERS :

2^e prix, Pétrus COCHON ; 3. Florentin MIACHON ; 4. Jacques MILAN ; 5. Jean VIAL.

L'Exposition de villes de Dusseldorf

La grande ville, celle qu'on a appelée si heureusement la ville tentaculaire, est de plus en plus un centre irrésistible d'attraction pour les usines, les fabriques, les établissements de toutes sortes et pour leurs armées toujours croissantes de travailleurs, aux fins de réaliser une production toujours plus énorme de marchandises. Comment assurer le développement prodigieux de telles villes, les aménager pour obtenir la meilleure production, mais en même temps donner à leurs habitants la meilleure hygiène ?

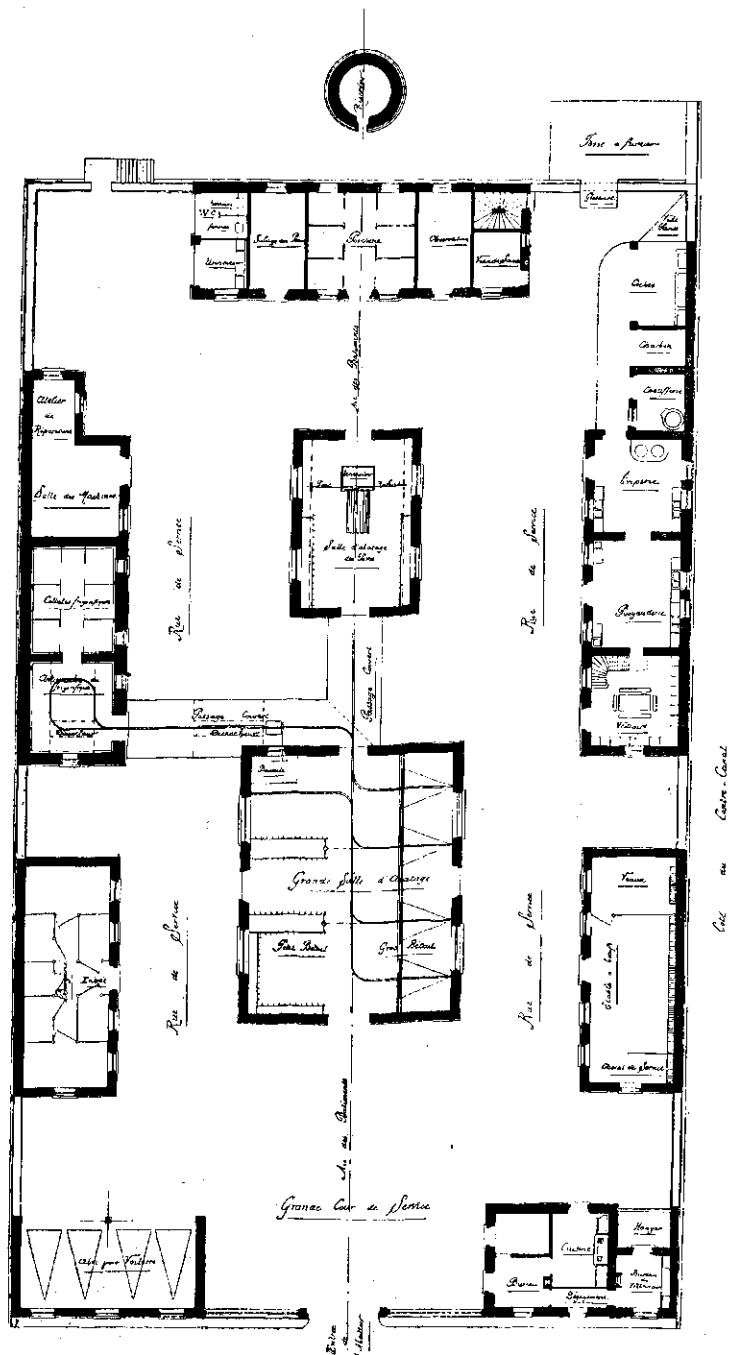
C'est ce double problème que cherche à solutionner chaque grande ville, et l'exposition urbaine, qui se tient à Dusseldorf du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre, montre, pour l'enseignement de tous, les efforts réalisés par un certain nombre de villes allemandes dans l'art d'aménager, d'embellir la cité.

Parmi les villes au développement rapide, ou, comme on dit, américain, Dusseldorf avait plus d'un titre à organiser cette exposition. N'a-t-elle pas su, mieux que beaucoup d'autres, faire de la petite ville paisible, aux allures romantiques et artistiques qu'elle était vers le milieu du XIX^e siècle, un des plus grands centres commerciaux et industriels de l'Allemagne du Nord ? Bien mieux elle a su passer de 100.000 habitants à 350.000 en vingt-cinq ans,

A droite de l'entrée se trouve le pavillon de l'Administration, comprenant le bureau du Préposé, le bureau du Vétérinaire, un abri pour l'examen des viandes foraines et un logement bien complet pour le Préposé.

Au fond de la grande cour d'entrée se trouve le superbe hall d'abatage de la boucherie, qui renferme quatre empla-

Le long du mur du fond se trouvent le local des viandes saisies, le lazaret des animaux suspects, le dépôt et le salage des cuirs, les vestiaires, les lavabos, les urinoirs et les water-closets.



ABATTOIR MUNICIPAL DE SAINT-GILLES-DU-GARD
Architecte : M. CHRISTOL, à Nîmes.

cements pour le gros bétail et deux grands emplacements pour le petit bétail.

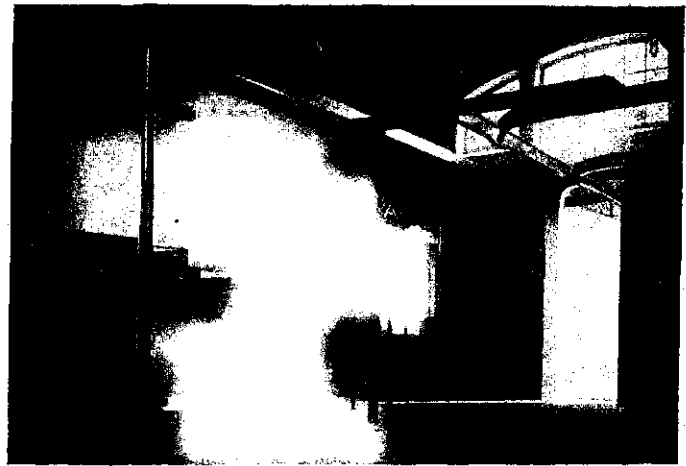
La salle de charcuterie contient une cuve d'échaudage, une table à épiler et les pendoirs nécessaires.

Du côté droit se trouvent la bergerie et le frigorifique qui comprend une antichambre et une salle froide contenant six cellules desservies par une allée centrale.

La salle des machines contient les appareils frigorifiques, les dynamos et les moteurs électriques, ainsi que la fabrique de glace, capable de fournir 500 kilos par jour.

Au fond, se trouvent une coche (1) et la fosse à fumier.

(1) La coche est dans les abattoirs l'endroit qui sert de réceptacle aux



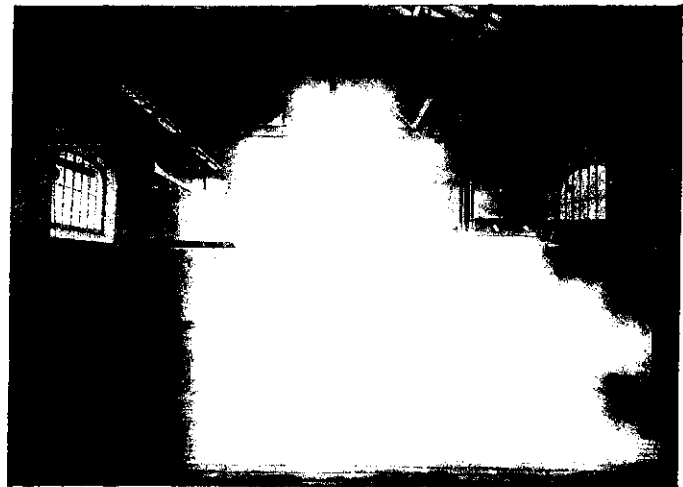
HALL DE LA BOUCHERIE : PETIT BÉTAIL

Le premier étage de ce bâtiment est composé de séchoirs, et derrière ce bâtiment se trouvent les pylônes en maçonnerie qui supportent le réservoir d'alimentation de l'abattoir avec la pompe élévatrice et ses moteurs.

Du côté gauche sont placées les écuries des grands animaux, la porcherie et les triperies.

La triperie est pourvue de chaudières de cuite et d'un service d'eau chaude desservi par une chaudière alimentant en même temps la cuve à échauder ; à gauche de l'entrée se trouve une remise pour les voitures des intéressés.

Les eaux usées s'écoulent par une canalisation souterraine vers l'égout collecteur qui, après décantation et épuration, se déverse dans la Roubine.



HALL DE LA BOUCHERIE : GROS BÉTAIL

La construction est en moellons et pierres de taille ; les charpentes sont métalliques, la couverture en tuiles plates, et les cours sont entièrement dallées de grès sur forme de ciment.

L'installation mécanique, comprenant les treuils perfectionnés, les barres de levage, les rails transporteurs, les cuves à échauder avec leur pont roulant, les décrocheurs et les cellules frigorifiques ainsi que tout le matériel mobile, a été construite et installée par le spécialiste bien connu,

issues, estomacs et intestins des animaux que l'on vient de tuer, et où on nettoie ces issues.

M. Gustave Diémer, ingénieur-constructeur, créateur en France du matériel moderne et dont les ateliers sont à Nancy.

Le docteur Moreau, l'auteur de l'abattoir moderne, dit, dans la *Revue Pratique*, que cet abattoir remarquable, avec de larges circulations et tous les organes nécessaires à un abattoir moderne, fait grand honneur à son auteur, M. Christol, architecte à Nîmes, qui s'est attaché à créer un établissement industriel où les règles d'hygiène et les nécessités de l'exploitation puissent recevoir satisfaction.



GRAND HALL, FRIGORIFIQUE, BERGERIES ET BOUVIERIES

Il fait également honneur aux collaborateurs de M. Christol, à tous les entrepreneurs qui ont participé à la construction de cet abattoir : MM. Georges Masson, 4, rue Condorcet, à Nîmes, pour la maçonnerie ; Louis Michel, à Saint-Gilles, pour la charpente ; Armand Arati, à Aubagne, pour la menuiserie ; Crespin, rue Porte-de-France, à Nîmes, pour la serrurerie ; Julien Imbert, rue Vaissette, à Nîmes, pour la peinture ; de Rémusat, à Saint-Mauront, Marseille, pour le liège aggloméré pour isolation ; Ateliers Diémer, 12, rue Bon-Secours, à Nancy, pour les appareils mécaniques ; Plissonnier, 234, cours Lafayette, à Lyon, pour les installations frigorifiques et adduction d'eau.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Distinction honorifique.

Dans la liste des récompenses de la Mutualité décernées à l'occasion de la fête de la Mutualité du 16 juin et du 14 juillet, nous remarquons le nom de M. VOLPELIER, vice-président, commissaire général des Sociétés de Secours mutuels à Lyon, à qui a été attribuée la médaille d'or. On sait avec quel dévouement M. Volpelier, qui appartient au monde du bâtiment, s'est prodigué pour les œuvres philanthropiques ; cette haute récompense, après les médailles de bronze et d'argent dont il a déjà été honoré, est le juste tribut, auquel tous applaudiront, payé à une carrière consacrée avec désintéressement à la philanthropie et à la mutualité.

Récompense de l'Association provinciale.

L'Association provinciale des Architectes français a décerné une médaille à M. LAMBERT, élève de première classe à l'Ecole régionale d'Architecture de Lyon.

Destruction des insectes nuisibles.

La Station entomologique de la Faculté des Sciences de Rennes fournit gratuitement tous les renseignements concernant les moyens à employer pour détruire les insectes nuisibles.

Ecrire à M. F. GUITEL, Professeur à la Faculté des Sciences

de Rennes, en lui envoyant le nom ou un échantillon de l'insecte à détruire.

La constatation de l'emploi de la céruse.

Lorsqu'un inspecteur du travail affirme dans son procès-verbal que des ouvriers exécutaient des travaux de peinture à la céruse, sans faire connaître le procédé par lui employé pour arriver à cette constatation, et que c'est seulement à l'audience, en qualité de témoin, qu'il indique l'expérience à laquelle il s'est livré, cette indication ne saurait avoir la force probante que la loi attache aux énonciations contenues dans les procès-verbaux.

Ceux-ci, d'ailleurs, ne font foi, jusqu'à preuve contraire, que pour les faits matériels qu'ils constatent et non pour les expériences ou appréciations auxquelles se livrent les agents verbalisateurs s'érigeant en experts. Ainsi en a décidé le tribunal de simple police de Boulogne-sur-Mer, le 19 février dernier, par un jugement publié dans la *Loi* du 21 juin 1912.

Un cas étrange d'accident du travail.

La *Gazette du Palais* du 21 juin rapporte un curieux jugement rendu le 30 avril dernier à Paris, qui donne une extension assez inattendue à la loi sur les accidents du travail : en effet, d'après ce jugement, constitue un accident du travail rentrant dans les prévisions de la loi du 9 avril 1898, la blessure survenue à un ouvrier au cours d'une rixe qui a eu lieu entre lui et un camarade d'atelier, sur le lieu et à l'heure du travail.

Le fait que la rixe aurait été causée par la faute de la victime ne pourrait qu'autoriser une diminution de la rente due pour l'incapacité permanente subie par elle, au cas où il serait reconnu que ladite faute est inexcusable.

Etablissement de sols sans joints au Muséum.

Les travaux de sols sans joints à exécuter au Palais de Glace, en vue de l'aménagement du Muséum d'Histoire naturelle, doivent faire l'objet d'un concours public. Ils sont évalués à 6.363 fr. 75 ; le cautionnement est fixé à 350 francs. Dépôt des soumissions à l'Hôtel de ville de Lyon, le lundi 2 septembre à 5 heures du soir. Les plans, dessins et cahier des charges peuvent être consultés à l'Office du Travail, 39, cours Morand, tous les jours non fériés, de 9 heures à 5 heures.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

— ALLIER. — Un projet est en préparation pour l'adduction à Cusset, et l'épuration des eaux du Sichon.

— ALPES-MARITIMES. — Plusieurs terrains ont été achetés par la ville de Menton pour la construction d'une usine d'incinération.

— ARDÈCHE. — Une subvention de 23.333 francs est accordée au syndicat de Tartary à Aubenas, pour l'exécution de travaux de défense contre l'Ardèche. — Le conseil municipal de Saint-Péray a demandé à l'administration de hâter l'établissement du projet définitif du tramway Valence-Saint-Péray.

— COTE-D'OR. — La ville de Dijon a décidé la construction d'égouts rue de Mulhouse et rue de Gray, le voûtement du tronçon du cours de Suzon actuellement à découvert, entre les rues Louis-Blanc et de Mulhouse ; ces travaux sont évalués à 105.000 francs.

— DOUBS. — Une enquête est ouverte à la mairie de Montbéliard sur l'acquisition des terrains nécessaires à la construction du collège de filles. — La commune de Ville-du-Pont va faire procéder aux réparations aux toitures des écoles des Jarrons et de Combe-Benoît ; à l'établissement d'une conduite d'eau et d'un abreuvoir à Combe-Benoît et à des réparations diverses aux fontaines et aux réservoirs, 3.000 francs.

— **DROME.** — Le conseil municipal de *Montélimar* a approuvé le projet d'acquisition d'un immeuble de la rue Houverie pour l'installation d'un lavoir public et le logement des réservistes, territoriaux et troupes de passage. — Un projet est en préparation pour la construction d'une école de filles à *Saint-Uze*.

— **HAUTE-SAVOIE.** — Le conseil municipal de *Saint-Julien-en-Genevois* a décidé d'acquisition des terrains nécessaires à la construction d'un bâtiment scolaire. Il a voté la construction d'un égout collecteur, d'un water-closet public et de deux lavoirs.

— **ISÈRE.** — Un projet est à l'étude pour la création, à *Vienne*, d'une maison d'avions militaires. — Est décidée la construction d'un groupe scolaire à *Pont-de-Chérucy*. — Le Ministre de l'intérieur a ouvert un crédit de 12.000 francs pour les réparations urgentes de la Grande-Chartreuse ; il a désigné un inspecteur général des beaux-arts pour faire une enquête sur l'état des bâtiments.

— **LOIRE.** — Un vœu est émis par le conseil municipal de *Montbrison* pour la création d'une route carrossable qui atteindrait *Pierre-sur-Haute*. Un immeuble est acheté pour l'élargissement de la rue du Bout-du-Monde.

— **VAUCLUSE.** — Très prochainement aura lieu, à *Apt*, l'adjudication des travaux de canalisation pour l'adduction des eaux des Bégudes.

— **RHONE.** — Une enquête est ouverte à la mairie de *Villechenève* sur le projet de prolongement de la rue de l'Eglise.

— **SAVOIE.** — Divers travaux seront prochainement adjugés à *Albertville* : construction d'un égout sous la route nationale n° 90 et le chemin vicinal ordinaire n° 18, montant du devis, 33.000 fr. ; construction d'une école maternelle et d'une école primaire de filles à *Confians*, 53.074 fr. 38 ; construction d'une école mixte au hameau de *Redier*, montant du devis, 19.970 fr. 75 ; appropriation d'une école mixte pour le hameau de *Farette*, 14.179 fr. 36.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 27 Juillet au 10 Août 1912

Ancien chemin des Nûres, 7. Hangar. Propr., M. Genin, y demeurant. Entrepr., M. Lebayle, chemin de l'Etoile-d'Alai, 97.

Place Jean-Macé. Maison et atelier. Propr., Mme veuve Achard, grande rue de la Guillotière, 11. Arch., M. Escoffier, rue Molière, 80.

Chemin de Grange-Rouge. Maison. Propr., M. Patient, avenue Berthelot, 38.

Chemin de la Duchère. Maison. Propr., M. Bayle, chemin de Saint-Simon, 19. Arch., M. Sériziat, quai Jayr, 28.

Rue de l'Arquebuse, 25 bis. Exhaussement. Propr., M. Laroche, y demeurant.

Rue Waldeck-Rousseau. Maison. Propr., Mme veuve Galland, rue Pierre-Corneille, 12. Entrepr., M. Thomas, cours de la Liberté, 60.

Chemin des Alouettes, 33. Maison. Propr., M. Brun, grande rue de Monplaisir, 170.

Rue GiliBERT, 13. Maison. Propr., M. Frantz, y demeurant. Arch., M. Martinon, avenue de Saxe, 129.

Chemin Croix-Morlon, 22. Annexe. Propr., Mme veuve Alboud, rue Tupin, 31.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

9 Août 1912

DROITS D'ACCISE EN SUS
les 100 kil.

Cuivre en lingots affiné	220 »	225 »
— en planche rouge	265 »	270 »
— — — jaune	227 50	230 »
Étain Banca en lingots	550 »	560 »
— Billiton et détroits en lingots	530 »	540 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	53 »	54 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	56 »	57 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	68 »	70 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	88 »	89 »
— — — Autres marques	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie	540 »	» »
— — — laminé	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	225 »	» »
— — — laminé	345 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	23 »	23 50
Fer à double T. AO	23 50	24 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	27 »	27 50

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Côte-d'Or. — 3 août. — *Mairie de Dijon.* — Travaux de pavage de la rue Devosge, partie comprise entre la rue Pierre-Prudhon et la place de la République. Montant, 47.000 fr. Soumissionnaires : M. J. Conord, prix du devis. — MM. Grillet, 1 p. 100. — E. Martin, 1 p. 100. — Lenoble, 1,21 p. 100. — Adjud., M. André Martin, 13, rue de Rivoli, à Dijon, 1,50 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 3 août. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Bessey-en-Chaume. Travaux d'adduction et de distribution d'eau potable. Montant, 17.500 fr. Cautionnement, 800 fr. Adjud., M. Claude Beyssac, à Rully (Saône-et-Loire), 2 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 4 août. — *Mairie de Monistrol-sur-Loire.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1^{er} lot. Maçonnerie, terrassements, ciment. Montant, 35.171 fr. 35. Adjud., M. Jaillon, rue Daguerre, à Saint-Etienne (Loire), 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, fers, couverture. Montant, 16.948 fr. Adjud., M. Henri Deliernas, 27, chemin du Rez, à Saint-Etienne (Loire), 8 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie, serrurerie. Montant, 17.752 fr. 15. Adjud., M. Bouchardon, à Monistrol-sur-Loire, 9 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peintures. Montant, 11.375 fr. 60. Adjud., M. Jean Borie, à Monistrol-sur-Loire, 17 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Vitrerie, zinguerie, plomberie. Montant, 2.275 fr. 15. Adjud., M. Pierre Maillet, à Monistrol-sur-Loire, 27 p. 100 de rabais.

Isère. — 4 août. — *Mairie d'Oyeu.* — Construction d'une école de garçons avec mairie. Montant 26.585 fr. Soumissionnaire : M. Marius Perriolat, 1,25 p. 100. — Adjud., M. Félicien Sibut, 8, rue Dode, à Grenoble, 5 p. 100 de rabais.

Loire. — 27 juillet. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Pavage en pavés de gros échantillon rue Marengo, entre la rue Augustin-Thierry et la rue Girodet. Montant, 11.500 fr. Non adjugé, le minimum de rabais n'ayant pas été atteint.

Loire. — 27 juillet. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Déviation de l'ancien chemin vicinal ordinaire n° 13 de Saint-Genest-Lerpt et modification du chemin vicinal ordinaire n° 9 du Brûlé. Montant, 29.000 fr. Soumissionnaires : MM. P. Chauvet, Milamant père et fils, prix du devis. — MM. L. Hussion, 1 p. 100. — R. Vallon, 1 p. 100. — G. Dautre, 2 p. 100. — J. Rix, 2 p. 100. — A. Jacquet, 3 p. 100. — Adjud., M. Jean-Baptiste Nury, à Saint-Just-sur-Loire, 5 p. 100 de rabais.

Loire. — 28 juillet. — *Mairie de Lovette.* — Etablissement d'une canalisation d'eau potable. Montant, 42.582 fr. Soumissionnaires : MM. Guyot, 5 p. 100. — Chartier, 1 p. 100. — Crozatier, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. P. Liogier, Gire frères, prix du devis. — MM. Petavil frères, 1 p. 100. — Chartier fils, 1 p. 100. — Montet, 1 p. 100. — Adjud., Mme veuve Ch. Gibault, 5 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 21 juillet. — *Mairie d'Autun.* — Entretien des bâtiments. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Adjud., M. Desfours, rue Gaston Jobet, à Autun, 8 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Adjud., M. Meunier, rue de la Grille, à Autun, prix du devis. — 3^e lot. Couverture. Adjud., M. Perricaudet, rue Guérin, à Autun, 11 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Non adjugé. — 5^e lot. Plâtrerie. Adjud., M. Chaffotte, rue Chagnier, à Autun, 7 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Serrurerie. Adjud., M. Bonnaud, rue des Cordeliers, à Autun, 14 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Zinguerie, ferblanterie. Adjud., MM. Quincey et Chevigny, rue Jeannin, à Autun, 13 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Poêlerie, fumisterie. Adjud., M. Perricaudet, 12 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Peinture, tentures, vitrerie. Adjud., M. Berthier, grande rue Chauchie, à Autun, 21 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Fêtes publiques : fournitures de matériel. Adjud., M. Perricaudet, 14 p. 100 de rabais. — 11^e lot. Fêtes publiques, installation et éclairage. Adjud., M. Perricaudet, 2 p. 100 de rabais.

Savoie. — 20 juillet. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — I. Réparations des écoles, de la mairie et du presbytère de Sonnaz. Montant, 13.285 fr. 72. Adjud., M. Berthe, au Bourget-du-Lac, prix du devis. — Appropriation des écoles de Saint-Jean-de-la-Porte. Montant, 5.200 fr. Adjud., M. Fuset, à Saint-Pierre-d'Albigny, 9 p. 100 de rabais.

Savoie. — 24 juillet. — *Mairie de Chambéry.* — Service du génie. Achèvement d'une partie d'un casernement pour quatre compagnies d'infanterie, à Modane. — Lot unique. Peinture et vitrerie. Montant, 7.100 fr. Soumissionnaires : MM. Martin, 8 p. 100. — Capitole et Berthet, 6 p. 100. — Spozio, 6,25 p. 100. — Grosso, 5 p. 100. — Ros, 4 p. 100. — Adjud., M. Rabal, à Cannes, 12,50 p. 100 de rabais.

Var. — 21 juillet. — *Mairie de Bras.* — Construction d'un groupe scolaire. Montant, 36.225 fr. Soumissionnaires : MM. Scépiion, 1 p. 100. — Mayen Henri, 1 p. 100. — Adjud., M. Mayen Fernand, à Salernes, 2 p. 100 de rabais.

Var. — 24 juillet. — *Port de Toulon.* — Construction d'un laboratoire de bactériologie et d'un pavillon à l'hôpital Saint-Anne. Montant, 90.400 fr. Soumissionnaires : MM. Genin père et fils, 25 p. 100. — Charlois, 20 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

Var. — 24 juillet. — *Port de Toulon.* — Modification des bâtiments A et B, à la pyrotechnie. Montant, 21.200 fr. Aucun soumissionnaire.

Var. — 24 juillet. — *Port de Toulon.* — Construction d'un corps de garde à l'hôpital Sainte Anne. Montant, 12.000 fr. Soumissionnaires : MM. Taradel, 7 p. 100. — Bagnasco, 6 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Coulomb, à Toulon, 2 p. 100 de rabais.

Var. — 30 juillet. — *Toulon.* — Travaux de restauration à exécuter au lycée de garçons. 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 19.993 fr. 05. Soumissionnaires : MM. Bagnasco, 2 p. 100. — Pissarello, 2 p. 100. — P. Barbieri, 3 p. 100. — Mandrino frères, 3 p. 100. — M. Bava, 4 p. 100. —

Adj., M. Casimir Payan, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiseries et charpente. Montant, 24.604 fr. Soumissionnaires : MM. A. Malvenu, 1 p. 100. — J. Fabre, 1 p. 100. — E. Mallarino, 2 p. 100. — L. Arferand, 2 p. 100. — Coopérative du Bâtiment de Toulon, 3 p. 100. — MM. Roybon fils, 3 p. 100. — P. Vachez, 3 p. 100. — J. Mouttet, 3 p. 100. — J. Gastinel, 3 p. 100. — L. Ferrat, 9 p. 100. — Adj., M. Eugène Garnier, à Toulon, 12 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie et serrurerie. Montant, 4.280 fr. Soumissionnaires : MM. T. Taupia, 1 p. 100. — S. Pepino, 1 p. 100. — B. Doghiani, 1 p. 100. — L. Giraud, 1 p. 100. — C. Guisiano, 2 p. 100. — Non adjugé, minimum de rabais non atteint. — 2^e concours : MM. T. Taupia, 1 p. 100. — S. Pepino, 1,50 p. 100. — B. Doghiani, 2 p. 100. — Adj., M. Claude Guisiano, à Toulon, 4 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plomberie et zinguerie. Montant, 5.172 fr. 20. Soumissionnaires : MM. L. Guiraud, 6 p. 100. — C. Bernhart, 8 p. 100. — M. Maurin, 12 p. 100. — J. Maiffret, 18 p. 100. — L. Girard, 18 p. 100. — M. Genin, 22 p. 100. — Mme veuve Panisse, 22 p. 100. — Adj., M. Henri Carbonel, à Toulon, 24 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 2.975 fr. 50. Soumissionnaires : MM. H. Tremolet, 10 p. 100. — J. Allard, 15 p. 100. — Meyer-Ball, 25 p. 100. — J. Sacco, 25 p. 100. — A. Sacco, 26 p. 100. — A. Maria, 31 p. 100. — Adj., M. Louis Duthion, à Toulon, 37 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Assainissement. Montant, 12.320 fr. 64. Soumissionnaires : M. C. Bernhart, prix du devis. — MM. M. Ferin, 11 p. 100. — Coopérative ouvrière de Marseille, 13 p. 100. — L. Guiraud, 15 p. 100. — L. Giraud, 16 p. 100. — J. Meiffret, 17 p. 100. — H. Carbonel, 17 p. 100. — M. Bava, 17 p. 100. — C. Payan, 18 p. 100. — F. Mandrino, 18 p. 100. — Mme veuve Panisse, 18 p. 100. — Adj., M. Vincent Bagnasco, à Toulon, 22 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 13 juillet. — *Préfecture.* — Travaux d'enrochements de la digue des Isclons. Montant, 8.000 fr. Soumissionnaires : M. Pacchioni, 20 p. 100 d'augmentation. — MM. Fert, 1 p. 100. — Grégoire Eugène, 2 p. 100. — Adj., MM. Amprime et Berpt, à Marseille, 12 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 13 juillet. — *Préfecture.* — Route départementale n° 2, d'Avignon à Forcalquier. Pavage en grès. Montant, 37.000 fr. Soumissionnaires : M. Pacchiorini, 20 p. 100 d'augmentation. — MM. Fert, 1 p. 100. — Grégoire, 2 p. 100. — Adj., MM. Amprime et Berpt, à Marseille, 12 p. 100 de rabais.

68 et 70, avenue Philippe-Auguste, à Paris, 2 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 27 juillet. — *Mairie d'Avignon.* — Agrandissement du cimetière Saint-Véran. Montant, 60.000 fr. Soumissionnaire : M. Rosant, prix du devis. — Adj., M. Laffont, à Bédarrides, 12 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 29 juillet. — *Mairie d'Avignon.* — Transformation de l'abattoir. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, etc. Montant, 19.810 fr. 53. Soumissionnaire : M. Rosant, 2 p. 100 d'augmentation. Non adjugé. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 2.496 fr. 02. Adj., M. Grossy, à Avignon, 5,10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 2.127 fr. Soumissionnaires : MM. Bremond, 2 p. 100. — Jouveau, 3 p. 100. — Sac, 4 p. 100. — Fenouil, 2 p. 100. — Non adjugé, minimum de rabais non atteint. — 4^e lot. Plomberie. Montant, 427 fr. Soumissionnaires : MM. Martin, 18 p. 100. — Berbiguier, 18 p. 100. — Adj., M. Delorme, à Avignon, 19 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 674 fr. 86. Soumissionnaire : M. Vincent, 22,45 p. 100. — Adj., M. Coulon, à Avignon, 25 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Ciment. Montant, 33.637 fr. 18. Soumissionnaire : M. Souvet, prix du devis. — Non adjugé, minimum de rabais non atteint.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Projets le 9 septembre. — *Mairie de Lyon.* — Etablissement d'un chauffage central à vapeur dans le lycée de garçons des Brotteaux. — Avis. Le délai pour la réception des projets de chauffage du nouveau lycée de garçons est reporté du 26 août 1912 au 9 septembre 1912.

Rhône. — Mardi 10 septembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout rue Parmentier et place Jean-Macé (entre le boulevard du Sud et l'avenue de Saxe). Travaux évalués à la somme de 7.430 fr. 95. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Alpes-Maritimes. — Jeudi 22 août, 10 h. — *Mairie de Menton.* — Fourniture de blocs d'enrochement. Montant, 14.625 fr. A valoir, 375 fr. Total, 15.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, par l'architecte voyer, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Dimanche 1^{er} septembre. — *Mairie de Villevoisance.* — Construction d'une école de filles à une seule classe. Montant des travaux, 12.797 fr. 90. Somme à valoir pour imprévus, 683 fr. 25. Montant total, 13.481 fr. 15. Cautionnement, 600 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Joly, architecte à Annonay, auteur du projet. — Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Mardi 27 août, 2 h. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Culâtre. Construction d'une école primaire mixte et d'une mairie. Montant, 16.447 fr. 18. Cautionnement, 800 fr. Frais, 390 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Chameroi, conducteur voyer à Arnay-le-Duc, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Côte-d'Or. — Mardi 27 août, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Hospice de Saint-Jean-de-Losne. Grosses réparations à exécuter aux bâtiments sis rue de la Liberté et du Château. Montant, 25.000 fr. Frais, 435 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Bergeret, conduc-

leur voyer, auteur du projet, à Saint-Jean-de-Losne. — Renseignements dans les bureaux de la sous-préfecture.

Gard. — Dimanche 25 août, 10 h. — *Mairie de Cézas.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1. Fourniture et emploi de matériaux d'empierrement sur toute la ligne. Montant, 500 fr. — Visa, six jours avant l'adjudication, par l'agent voyer cantonal de Saint-Hippolyte-du-Fort. — Renseignements au bureau de l'agent voyer cantonal de Saint-Hippolyte-du-Fort.

Gard. — Mercredi 28 août, 11 h. — *Mairie de Saint-Roman-de-Codières.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1. Régilage de la voie et des talus en amélioration de la chaussée sur divers points. Montant, 500 fr. — Visa, six jours avant l'adjudication, par l'agent voyer cantonal de Saint-Hippolyte-du-Fort. — Renseignements au bureau de l'agent voyer cantonal de Saint-Hippolyte.

Gard. — Dimanche 1^{er} septembre, 2 h. — *Mairie de Montpezat.* — Construction d'une salle de classe. Montant, 7.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de L. L. Poinot, architecte, à Nîmes, 31, rue Porte-d'Alais.

Haute-Savoie. — Mardi 27 août, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Margencel. Projets de groupe scolaire, mairie, communs et préaux. Montant, 40.858 fr. 78. A valoir, 1.365 fr. 55. Total, 42.224 fr. 33. Cautionnement, 2.000 fr. Auteurs du projet, MM. Duret, architecte à Messery, et Batisse, architecte à Thonon-les-Bains. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 27 août, 10 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Mari-gnier. Chemin d'intérêt commun n° 39 (4^e section). Construction d'un pont de 65 m. 70 d'ouverture sur la rivière d'Arve entre les profils 4 a et 6 a du projet de la 3^e section, sur une longueur de 77 m. 70. Montant, 85.045 fr. 68. A valoir, 4.954 fr. 32. Cautionnement, 2.000 fr. — 2^e lot. Alby. Chemin vicinal ordinaire n° 1. Construction entre la Croix-Rouge, Beaunoyer et la Gagère, sur une longueur de 1.069 m. 13. Montant, 9.854 fr. 17. A valoir, 1.445 fr. 83. Cautionnement, 330 fr. — 3^e lot. Saint-André-Val-de-Fier. Chemin vicinal ordinaire n° 3. Construction entre l'origine et les rochers des Steppes avec l'embranchement au hameau de Chez-Rosset, sur une longueur totale de 1.744 m. Montant, 14.743 fr. 23. A valoir, 1.766 fr. 77. Cautionnement, 500 fr. — 4^e lot. Aysse. Chemin vicinal ordinaire n° 14 (1^{re} section). Construction de la partie comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 1, aux Pesses et le ruisseau de Bruaz, sur une longueur de 517 mètres. Montant, 8.285 fr. 20. A valoir, 1.214 fr. 80. Cautionnement, 275 fr. — 5^e lot. Les Houches. Chemin vicinal ordinaire n° 5 (3^e section). Construction de la partie comprise entre le profil 136 du tracé général et le profil 294 au lieu dit « Les Sarté », sur une longueur de 865 m. 61. Montant, 29.834 fr. 70. A valoir, 2.965 fr. 30. Cautionnement, 1.000 fr. — 6^e lot. Marnaz. Chemin vicinal ordinaire n° 16. Construction de la partie comprise entre le chemin d'intérêt commun n° 20 au point 3 k. 690, et le hameau de la Tassonnère devant la maison Bouclier Lucien, sur une longueur de 956 mètres. Montant, 12.804 fr. 51. A valoir, 2.695 fr. 49. Cautionnement, 430 fr. — 7^e lot. Pontchy. Chemins vicinaux ordinaires n° 8, de Pontchy, et n° 1 de Saint-Pierre-de-Rumilly. Ouverture de la partie comprise entre le chemin de grande communication n° 1 et la ligne principale du chemin vicinal ordinaire n° 8 de Pontchy, sur une longueur de 237 mètres, y compris la construction sur le Borne d'un pont en ciment armé de 52 mètres d'ouverture. Montant, 22.559 fr. 66. A valoir, 2.440 fr. 34. Cautionnement, 800 fr. — 8^e lot. Feigères. Chemins vicinaux ordinaires n° 2 et 13. Construction : 1^o du chemin vicinal ordinaire n° 2 entre le chef-lieu et la partie construite au Bruaz, sur une longueur de 522 mètres ; 2^o du chemin vicinal ordinaire n° 13 entre la maison Gay Jacques et le chemin vicinal ordinaire n° 2 vers la fromagerie, sur une longueur de 166 m. 64. Montant, 6.048 fr. 58. A valoir, 951 fr. 42. Cautionnement, 180 fr. — 9^e lot. La Chapelle (Abondance). Chemin vicinal ordinaire n° 3 (3^e section). Rectification de la partie comprise entre le profil 62 + 7 m. 85 du tracé et le torrent de Toper, sur une longueur de 1.007 m. 27. Montant, 15.992 fr. 40. A valoir, 3.007 fr. 60. Cautionnement, 600 fr. — 10^e lot. Villard-sur-Boège. Chemin vicinal ordinaire n° 5 (1^{re} section). Construction de la partie comprise entre le chemin de grande communication n° 12 et le hameau du Bourgeaud, sur une longueur de 866 m. 26. Montant, 16.309 fr. 55. A valoir, 2.590 fr. 42. Cautionnement, 540 fr. — 11^e lot. Bernex. Chemin vicinal ordinaire n° 17. Construction de la partie comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 5 de Grange-Blanche à Bernex et le chemin vicinal ordinaire n° 6 au hameau de Chez-Langin, sur une longueur de 228 mètres. Montant, 5.929 fr. 47. A valoir, 1.270 fr. 53. Cautionnement, 230 fr. — 12^e lot. Féternes. Chemins vicinaux ordinaires n° 1 et 3 (1^{re} section). Construction de la partie comprise entre Vougron et Beully, sur une longueur de 590 m. 69. Montant, 10.364 fr. 82. A valoir, 1.435 fr. 18. Cautionnement, 310 fr. — Ceux qui désireront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des devis, cahiers des charges, détail estimatif et plans concernant lesdits travaux à la préfecture (1^{re} division), tous les jours, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Isère. — Dimanche 25 août, 10 h. — *Mairie d'Izeaux.* — Adduction d'eau. Montant, 59.611 fr. 50. Cautionnement, 3.300 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. A. Rome, architecte diplômé par le Gouvernement, 7, rue Lesdiguières, à Grenoble.

Loire. — Lundi 2 septembre, 10 h. — *Mairie de Fontanès.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie et ciment. Montant, 21.700 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 2^e lot. Charpente en bois. Montant, 4.340 fr. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Zinguerie, ferblanterie. Montant, 1.300 fr. Cautionnement, 100 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 5.150 fr. Cautionnement, 450 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 5.300 fr. Cautionnement, 500 fr. — 6^e lot. Serrurerie. Montant, 3.410 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Bernard, architecte, 3, rue de la Charité, à Saint-Etienne. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Samedi 7 septembre, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Etablissement d'une conduite en fonte de 0 m. 500 de diamètre, entre la deuxième chute de Rochetaillée et le réseau du Lignon, rue de Firminy, angle du boulevard Pasteur. Montant, 106.686 fr. A valoir, 5.459 fr. Total, 111.125 fr. Cautionnement, 10.000 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Béal, directeur du Service des eaux et de l'éclairage. — Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — Samedi 7 septembre, 3 h. 1/2. — *Préfecture.* — Plauzat. Aménagement du château en école de filles, mairie et bureau de poste. Montant, 21.512 fr. 57. Cautionnement, 1.000 fr. — Visa, quinze jours avant l'adjudication, par M. Rouchon, rue Fontgiève, à Clermont-Ferrand. — Renseignements à la préfecture.

Saône-et-Loire. — Dimanche 1^{er} septembre, 2 h. — *Mairie de Varennes-Saint-Sauveur.* — Réparations à l'école des garçons du bourg de Varennes-Saint-Sauveur. Montant, 3.577 fr. 40. — Renseignements à la mairie.

Savoie. — Samedi 24 août, 10 h. — *Préfecture.* — Fourniture du mobilier scolaire du Bourget-du-Lac. Montant, 2.100 fr. Cautionnement, 100 fr. Frais, 100 fr. — Visa, dix jours au moins avant l'adjudication, par M. Charriot, architecte à Chambéry, auteur du projet. — Renseignements à la préfecture et à la mairie du Bourget-du-Lac.

Savoie. — Jeudi 12 septembre, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Travaux communaux. Commune d'Albertville. 1^o Construction d'une école de filles et maternelle, à Conflans. Montant des travaux à adjudger détaillés au devis, 48.147 fr. 03. Somme à valoir pour travaux imprévus, 2.400 fr. Honoraires de l'auteur du projet, 2.527 fr. 35. Total de la dépense prévue au projet, 53.074 fr. 38. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 2.400 fr. Montant approximatif des frais, 590 fr. — 2^o Construction d'une école mixte au hameau du Reydi. Montant des travaux à adjudger détaillés au devis, 17.719 fr. 76. Somme à valoir pour travaux imprévus, 900 fr. Honoraires de l'auteur du projet, 950 fr. 99. Total de la dépense prévue au projet, 19.570 fr. 75. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 880 fr. Montant approximatif des frais, 290 fr. — 3^o Aménagement d'une école mixte au hameau de Farete. Montant des travaux à adjudger détaillés au devis, 5.585 fr. 11. Somme à valoir pour travaux imprévus, 300 fr. Honoraires de l'auteur du projet, 294 fr. 25. Total de la dépense prévue au projet, 6.179 fr. 36. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 280 fr. Montant approximatif des frais, 125 fr. — Les envois devront parvenir à destination ou les dépôts devront être faits avant le mardi 10 septembre 1912, à 5 heures du soir, dernier délai. — On pourra prendre connaissance des diverses pièces du projet dans les bureaux de la sous-préfecture d'Albertville.

Var. — Mercredi 28 août, 10 h. — *Port de Toulon.* — Construction de la nouvelle sous-station des bassins de Castignieu. Montant, 82.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.500 fr., définitif, 3.600 fr. — Renseignements au port de Toulon ainsi qu'à Paris, au ministère de la Marine.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Relations entre Marseille, Nîmes, Lyon et Vichy.

Train express quotidien entre Lyon et Vichy, en correspondance directe avec le Midi de la France.

Aller. — Départ : de Marseille, 9 h. (1^{re} et 2^e classes), 6 h. (1^{re}, 2^e et 3^e classes) ; de Nîmes, 9 h. 20, 6 h. 50 ; de Lyon-Perrache, 14 h. 55 (1^{re}, 2^e et 3^e classes).

Arrivée à Vichy : 18 h. 16.

Retour. — Départ : de Vichy, 11 h. 50 (1^{re} et 2^e classes) ; de Lyon-Perrache, 17 h. 18, 17 h. 52 (1^{re}, 2^e et 3^e classes).

Arrivée : à Nîmes, 22 h. 10, 23 h. 38 ; à Marseille, 22 h. 35, 0 h. 09.

Trains express quotidiens, toutes classes, entre Genève, Lyon et Vichy.

Aller. — Départ : de Genève-Cornavin : 5 h. 50 (1^{re} et 2^e classes, Genève-Vichy ; 1^{re}, 2^e et 3^e classes, Lyon-Vichy) ; 6 h. 40 (1^{re} et 2^e classes, Lyon-Vichy) ; 12 h. 33.

De Lyon-Brotteaux : 10 h. 11, 12 h. 56, 16 h. 29.

Retour. — Départ de Vichy : 5 h. 38, 11 h. 50 (1^{re} et 2^e classes, Vichy-Lyon) ; 15 h. 40 (1^{re} et 2^e classes, Vichy-Genève, 1^{re}, 2^e et 3^e classes, Vichy-Lyon).

SPECTACLES

OLYMPIA-MUSIC-HALL Cette semaine trois débuts importants dont le populaire Vaquier, le comique des comiques ; Lucette Yane, cantatrice de talent ; Corn et Hart, comédiens excentriques ; Les Léona, équilibristes sur piédestal ; Charles Samson, assisté de Miss Ellie, numéro acrobatique ; les Bostons, ultra-désopilants, avec l'Homme-Singe ; M^{mes} Flory-Marc, diseuse à voix ; Maïa Hermes, chanteuse de genre ; Fortugé, Bérardy, etc.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 62251

Victor DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

DÉLOGÉ FRÈRES

LYON 6, Rue de Fleurieu

TÉL : 1-19

LAVABOS

Douches - Bidets

SALLES
DE
BAINS



APPAREILS
SANITAIRES
Granit-porcelaine

INSTALLATIONS EAU & GAZ

Entreprise de Travaux Hydrauliques
et Canalisation des Villes

W. Closets - Réservoir à Chasse

PARATONNERRE PERFECTIONNÉ

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Chaux, Ciments tuyaux Grès et Boisseaux. Appareils sanitaires

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^{ie}, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e). Seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDEOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Conson, Wathman) d'après calques à l'encre de Chine.

Ancienne Maison **ACHARD** Ch. COULON, Directeur
3, Rue Fénelon, LYON

Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif.

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

CIMENT ARMÉ

Système Ed. COIGNET Breveté S.G.D.G.

J. MAZET

ENTREPRENEUR-CONSTRUCTEUR

61, cours de la Liberté, LYON

TÉLÉPHONE 44.74

Constructions d'Usines, Planchers, Ponts, Conduites d'eau, Travaux blancs
Réservoirs, Fondations sur mauvais sol, Cuvée avec revêtement en verre
Silo, Fosses septiques

OUVRIERS SPÉCIALISTES

Études, Projets et Devis gratuits sur demande

Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique
de l'Industrie du Gaz en France
(Congrès du Gaz, Paris 1910)

Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

J. VISSEUX

87, 88, 89, Quai Pierre-Scize

LYON

Téléphone 25.51
25.52

Maison à PARIS

J. PAUTET, Ing^r

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 162.70

Renseignements

et

Notices sur demandes

NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

